

Action n°608 PAPI du Lot

Travaux de ralentissement des écoulements

Commune d'Escandolières



Le Syndicat mixte du bassin du Lot porte un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui s'inscrit dans la politique nationale de réduction du risque.

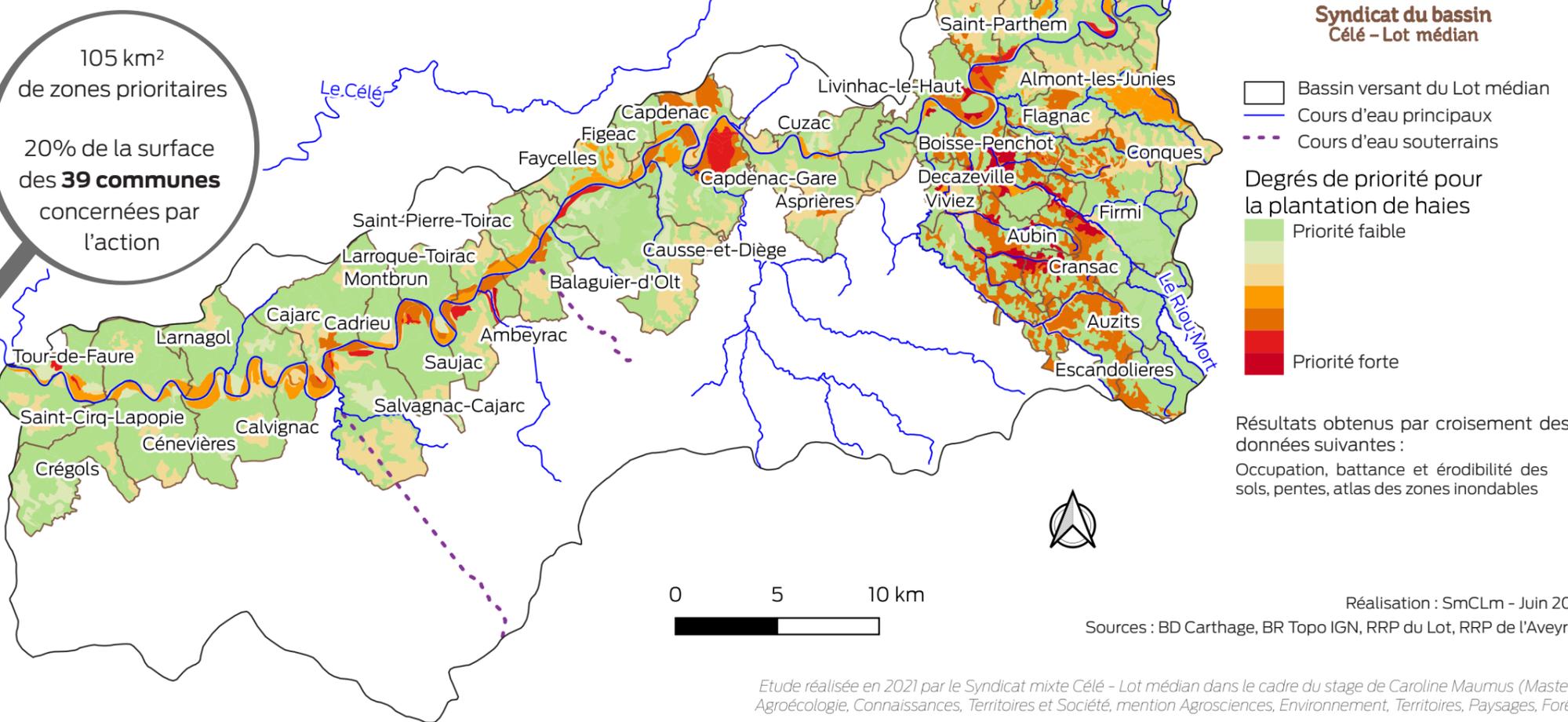
Le Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian porte la compétence GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) pour le compte des Communautés de communes de son territoire. Dans ce cadre, le Syndicat est maître d'ouvrage d'une action de **ralentissement des écoulements**, qui se traduit par la plantation de haies «brises-crués» en lit majeur des rivières Lot et Riou Mort notamment, et de haies «obstacles au chemin de l'eau» sur les têtes de bassin.

Les communes concernées par l'action possèdent un PPRI/N (Plan de Prévention des Risques Inondation / Naturels) approuvé.

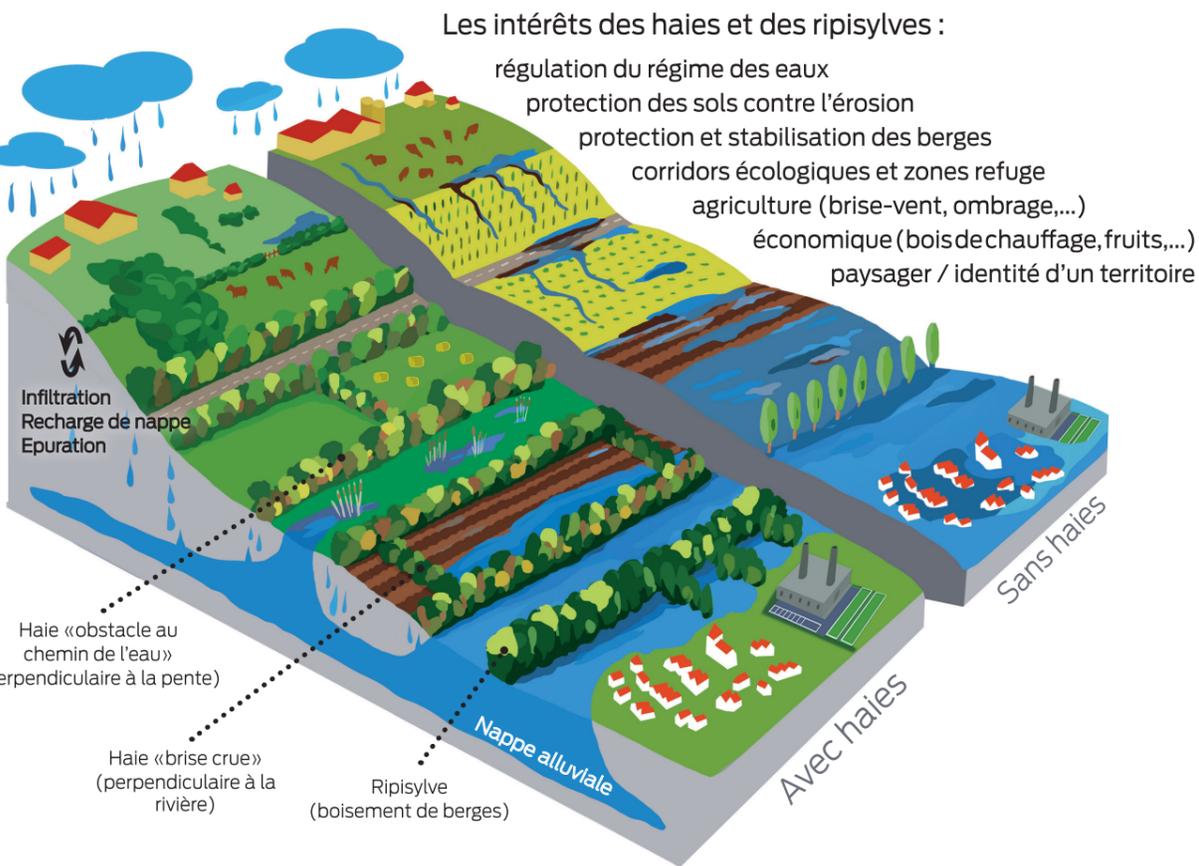
L'action a débuté avec la définition de **zones prioritaires pour la plantation de haies**, au vu des critères de pentes, de composition et d'occupation des sols, mais aussi des zones inondables.

Cette opération douce «fondée sur la nature» vise à réduire les risques et à mieux s'adapter au changement climatique. Elle s'adresse aux collectivités comme aux particuliers, volontaires, qui souhaitent planter des haies «stratégiques» pour l'eau, mais également pour l'agriculture, la biodiversité et l'identité paysagère.

Secteurs prioritaires à la plantation de haies



Rôle des haies dans les inondations



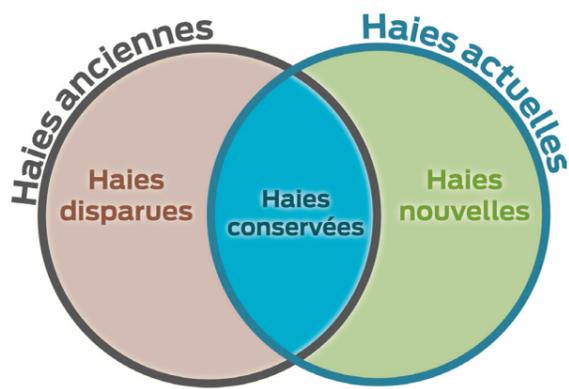
Maillage bocager sur le bassin versant du Donzac (commune de Lunan, 46)



Vallée du Lot (commune de Flagnac, 12)



Comparaison du linéaire entre 1956 et 2018



Calcul du pourcentage de disparition des haies

Résultats

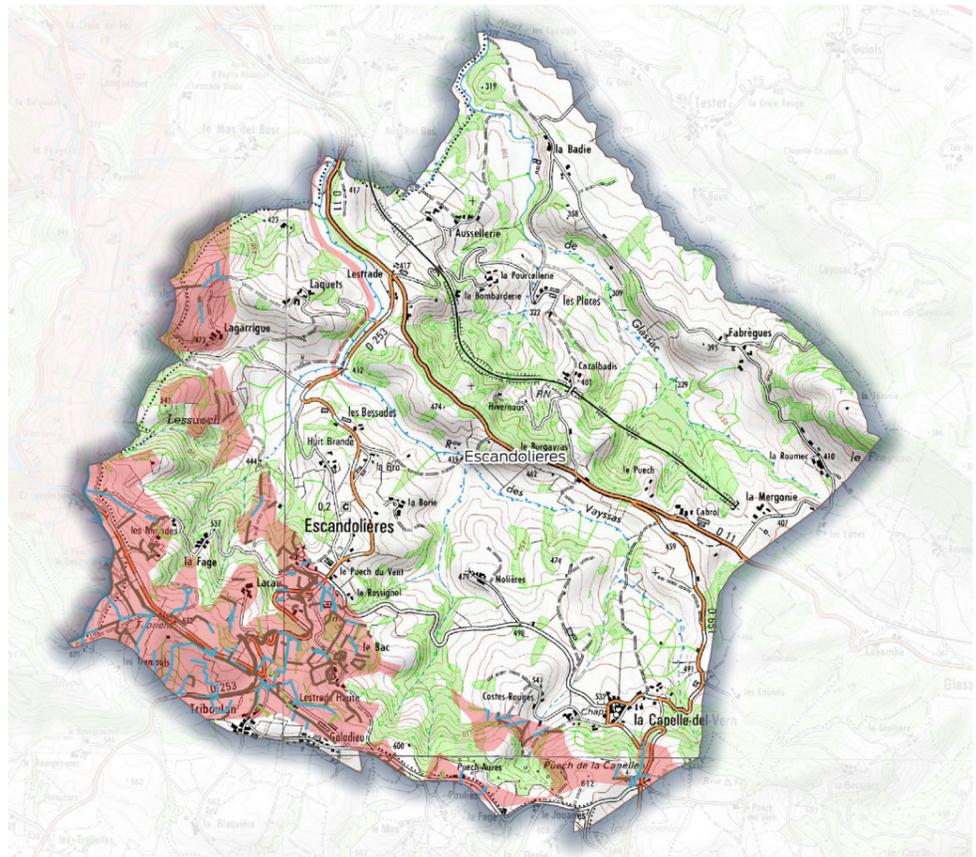
-45% sur l'ensemble des zones prioritaires

Département : - 43 % en Aveyron

Bassin-versant : - 40 % sous-bassin du Riou Mort

Commune : - 51 % à Escandolières

Etude réalisée en 2021 par le Syndicat mixte Célé - Lot médian dans le cadre du stage de Caroline Maumus (Master 2 : Agroécologie, Connaissances, Territoires et Société, mention Agrosociétés, Environnement, Territoires, Paysages, Forêts)



Zone prioritaire pour la plantation de haies

Linéaires de haies
 — Anciennes (1956) non conservées
 — Anciennes conservées
 — Nouvellement plantées

Sources :
 BD Carthage,
 BD Topo IGN,
 RRP du Lot (CNRS/Laboratoire
 Ecologie Fonctionnelle et
 Environnement, 2015),
 RRP de l'Aveyron (CNRS/Laboratoire
 Ecologie Fonctionnelle et
 Environnement, 2021)

Réalisation :
 SmCLm - 26/07/2021



0 500 1000 m

Que faire si vous êtes intéressé(es) ?

✓ Contactez le Syndicat mixte du bassin Célé - Lot médian
 Maison des services publics,
 35 allée Victor Hugo, 46 100 Figeac
 Tél. : 05 65 11 47 65 - 05 65 11 20 62
 s.daviau@celelotmedian.com

✓ Un diagnostic de terrain sera réalisé sur vos parcelles par l'association Arbres Haies Paysages 46 et une notice technique de plantation et d'entretien de la haie vous sera remise

✓ Vous êtes une collectivité



Convention entre la collectivité et le SmCLm
 Réalisation des travaux de plantation par une entreprise missionnée par le SmCLm
 Entretien des plantations par la collectivité

✓ Vous êtes un exploitant agricole



Convention entre le planteur et le SmCLm
 Fourniture des matériaux par le SmCLm (plants, tuteurs, protections gibier, paillage)
 Préparation du sol, plantation et entretien par le planteur
 Accompagnement technique lors des différentes phases de plantation et d'entretien

Syndicat du bassin Célé - Lot médian



Arbres, Haies, Paysages
 Valorisation de l'arbre champêtre 46



Calendrier de l'action



2020
 2021
 Etude préliminaire (stage)
 Recherche de sites pilotes / Rencontres
 Outils de communication



2022
 2024
 Concertation / Recherche de planteurs
 Diagnostics
 Animations / Journées techniques



2022
 2026
 Plantations
 Suivis
 Animations / Journées techniques

Soutien financier :



Soutien technique :

